

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025 A 20 H 30

Date de la convocation : 28 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombres de membres excusés : 2 (dont 1 procuration)

Nombre de membres absent :

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T. – COUTURIER A. - DUINAT J. - DE OLIVEIRA F. — REBOUX A. – RICO S. - THIVOLET D. - VIAL F. – Mmes TRICAUD M. – MOREL P. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs PALLUAT DE BESSET D. (*a donné procuration à M. REBOUX André*) – VERCHERAND P.

ABSENT :

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Paulette MOREL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2025 ;
- INRAP : convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive ;
- Projet d'extension de la Boulangerie – demandes de subvention :
 - Fonds de soutien LFA – Enveloppe n°3
 - Enveloppe Régionale Commerce et Artisanat
 - Enveloppe territorialisée départementale 2026
 - DETR – campagne 2026
- Demande de subvention Enveloppe de solidarité départementale 2026 ;
- Travaux d'aménagement de la Place Saint-Cyr ;
- City-Stade ;

Procès-verbal de séance

Mairie de STE FOY ST SULPICE

- Divers :
 - Rapport annuel Déchets 2024 ;
 - Boîte à livres ;
 - Projection court-métrage ;
 - Correspondant Le Progrès ;
 - Copil Natura 2000 ;
- Dates à retenir

1 – INRAP : Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive - *Délibération N° DEL2025-11-32*

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil Municipal les travaux envisagés à la Chapelle Saint-Sulpice par l'Association Les Amis fidésiens de la Chapelle St-Sulpice.

Il indique qu'un diagnostic doit au préalable être réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives et qu'il convient de signer une convention avec cet opérateur, dont l'objet est de définir les modalités de réalisation par l'Inrap de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

L'intervention de l'INRAP a commencé lundi 3 novembre. Des sépultures ont été retrouvées à quelques centimètres de profondeur. Les recherches sont maintenant terminées. L'INRAP rendra ses préconisations prochainement. Lorsque les projets de travaux seront plus avancés et qu'une vocation sera trouvée à la Chapelle, il conviendra de reprendre contact avec l'INRAP pour les en informer.



Après discussion, le Conseil Municipal approuve la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive avec l'INRAP.

➤ VOTE

		POUR	14
<i>En exercice</i>	15		
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

2 – Projet d'extension de la Boulangerie : demandes de subvention (LFA enveloppe n°3 – Département – Région – DETR)

Délibération N° DEL2025-11-33 - Délibération N° DEL2025-11-34

Délibération N° DEL2025-11-35 - Délibération N° DEL2025-11-36

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la Boulangerie. Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente les plans établis par le cabinet d'architecte, suite à la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, et donne lecture du récapitulatif des dépenses pour mener ce projet à son terme. L'estimation financière des travaux s'élève à 88 500,00 € HT.

Procès-verbal de séance

Mairie de STE FOY ST SULPICE

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au titre de :

- L'Enveloppe n°3 du Fonds de soutien porté par Loire Forez Agglomération
- L'Enveloppe territorialisée départementale 2026
- L'Enveloppe régionale « Commerce et Artisanat : aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural »
- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – campagne 2026

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces quatre demandes de subvention à l'unanimité.

➤ VOTE

	POUR	14
<i>En exercice</i>	15	
<i>Présents</i>	13	0
<i>Procurations</i>	1	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL 14

3- Demande de subvention Enveloppe de solidarité Départementale 2026 : changement des menuiseries de l'Ecole - *Délibération N° DEL2025-11-37*

Monsieur le Maire informe le conseil du très mauvais état des fenêtres de la classe de l'école de Mme CHEMINAL et présente un devis pour le changement des menuiseries (fenêtres, volets roulants et installation électrique).

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention au titre de l'enveloppe de solidarité départementale 2026 pour aider au remplacement des menuiseries.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité.

➤ VOTE

	POUR	14
<i>En exercice</i>	15	
<i>Présents</i>	13	0
<i>Procurations</i>	1	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL 14

4- Aménagement de la Place Saint-Cyr

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente au Conseil le suivi financier des travaux de la Place Saint-Cyr :

- Montant total engagé au 31/10/2025 : 177 867.05 € HT
- Montant restant à engager : 48 208.10 € HT
- Montant total des subventions : 182 260.12 € HT
- Montant subventionnable : 228 496.25 € HT
- Reste disponible : 2 421.10 € HT

Il expose également au conseil différentes propositions de mobilier urbain pour finaliser l'aménagement de la Place.

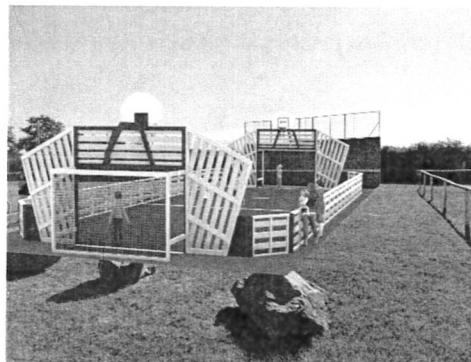
Procès-verbal de séance

Mairie de STE FOY ST SULPICE

5- City-Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commande pour l'aménagement du city-stade a été validée. C'est un fournisseur de Roanne qui a été retenu.

La dalle existante devra être prolongée de 54m² pour atteindre une superficie de 19m x 9m, afin d'accueillir l'équipement de 18.28m x 8m. Les travaux devraient être réalisés début 2026.



6 – Divers

➤ Rapport annuel Déchets 2024 :

Monsieur Dominique THIVOLET, conseiller, présente à l'assemblée le rapport annuel Déchets 2024 de Loire Forez Agglomération avec les faits marquants et constats de l'année écoulée.

➤ Boîte à livres :

Des devis ont été demandés et sont en attente de retour fournisseur.

➤ Projection Court-métrage :

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil le court-métrage tourné sur la Place du Bourg en octobre 2024. Une projection de ce court-métrage, « La liberté ça s'arrache », aura lieu le 22 décembre à 20h30 au cinéma Le Méliès à Saint-Etienne pour ceux qui souhaiteraient y assister.

➤ Correspondant Le Progrès :

Suite à son départ, Jacqueline COUTURIER est remplacée par M. Gérard BLANC. Une rencontre en Mairie est prévue mi-novembre.

➤ Copil Natura 2000 :

Monsieur André REBOUX, conseiller municipal, fait part à l'assemblée du contenu du Comité de Pilotage Natura 2000 Plaine du Forez du mardi 16 septembre à Champdieu. Le problème de la jussie a notamment été abordé. Il rappelle également que le taillage des haies est interdit du 15/03 au 15/08.

8 – Dates à retenir

- Commémoration et repas des Aînés : mardi 11 novembre 2025 – 11h30
- Réunion de secteur PICS : mercredi 10 décembre 2025 – 19h00 à St-Sixte
- Conseil Municipal : vendredi 19 décembre 2025 – 20h30
- Vœux 2026 : dimanche 18 janvier 2026

Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

> VOTE		POUR	14
<i>En exercice</i>	15	CONTRE	0
<i>Présents</i>	13	ABSTENTION	0
<i>Procurations</i>	1	TOTAL	14
<i>Pris part au vote</i>	14		

Clôture de la séance à : 22 heures 30.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Paulette MOREL,

Secrétaire de séance :

